



---

## Explications du Conseil exécutif concernant la convocation d'une assemblée générale de grève

---

Le jeudi 26 février 2015,  
Montréal

Chères membres, chers membres de l'ADEESE-UQAM,

Cette lettre se veut une explication au contexte actuel de convocation d'une assemblée générale de grève. En date du 16 février 2015, l'Assemblée générale de l'ADEESE adoptait la motion suivante :

Que l'ADEESE convoque une assemblée générale de grève reconductible dès l'atteinte de deux des conditions suivantes:

- L'équivalent de 30 000 étudiants-es ou travailleurs-euses répartis-es sur 3 localités, dans 7 associations ayant un mandat similaire ;
- Une grève déclenchée par un syndicat de l'UQAM ;
- Une grève au sein du secteur public ;
- L'adoption d'une loi spéciale visant à briser une grève ou d'un décret gouvernemental des conventions collectives.

Parmi les conditions ci-haut mentionnées, seule la première a été atteinte. Effectivement, en date du 25 février 2015, 68799 étudiantes et étudiants avaient convoqué une assemblée générale de grève. Cela est sans compter les 15722 membres ayant déjà un mandat de grève<sup>1</sup>. Aucune des autres conditions n'était atteinte à cette date. En vertu de ce mandat, donc, le Conseil exécutif de l'ADEESE n'a effectué aucune démarche dans le sens d'une convocation d'assemblée générale de grève.

Le 24 février, une membre déposait au bureau du Conseil exécutif une pétition signée par 176 personnes, avec le libellé suivant : *Que l'ADEESE convoque une assemblée générale extraordinaire de grève reconductible dans la semaine ouvrable du 9 au 13 mars*. La pétition était conforme et répondait au critère de l'article 19 des Règlements généraux de l'Association :

Sur décision du Conseil exécutif ou du Conseil d'administration, **ou sur présentation d'une pétition**

---

1 <http://printemps2015.org/fr/compteur-de-grevistes-printemps-2015/>

**signée par cinquante membres de l'ADEESE-UQAM**, le Conseil exécutif doit, dans les plus brefs délais, convoquer l'Assemblée générale en réunion extraordinaire.

Réuni le mercredi 25 février 2015, le Conseil exécutif a procédé à la convocation officielle via la canaux habituels (site internet, affiches, page facebook), de l'assemblée générale extraordinaire, **le 10 mars prochain, à 17h, au National**. Le Conseil exécutif de l'ADEESE tient à spécifier qu'il ne considère en aucun cas que le mandat adopté le 16 février 2015 et la pétition reçue le 25 février 2015 sont en contradiction l'un avec l'autre. Effectivement, le mandat de procéder à une convocation dans certaines conditions ne révoque pas les autres dispositions de l'Association, dont l'article 19 ci-haut mentionné. Ce sont différentes manières de convoquer une assemblée générale. L'Assemblée générale, rappelons-nous-le, est l'instance suprême de notre organisation. En ce sens, le Conseil exécutif a pour rôle de permettre aux membres de l'Association de se réunir si cela est demandé, et non le contraire.

Étant aux faits des différentes discussions et interrogations quant à la légitimité de cette assemblée générale, nous appelons l'ensemble des membres de l'ADEESE à rester respectueuses et respectueux envers autrui. Nous espérons que les débats - avant, pendant et après l'assemblée - se déroulent de manière civilisée.

En conclusion, nous réitérons les principes qui nous unissent en tant que membres de l'ADEESE-UQAM :

*Considérant le droit inaliénable que possède toute personne de s'associer librement et pacifiquement à toute autre, dans le but de promouvoir leurs intérêts, de défendre leurs droits et d'améliorer leur sort;*

*Considérant les besoins spécifiques que partagent les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation à l'UQAM et leur commune volonté d'intervenir au sein de la société pour en influencer l'édification;*

*Considérant le vœu des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation à l'UQAM à travers les particularités de leur statut, de se faire entendre par une voix forte, indépendante et démocratique;*

*Pour toutes ces raisons, les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation à l'UQAM se regroupent au sein de l'Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal.*

Solidairement,  
le Conseil exécutif de l'ADEESE-UQAM.